



Réunion du bureau de la Région Grand Est 21 juillet 2016 Lunéville

12 présents sur 19 membres.

Invité : Gilbert WENTZ, Cadre Supérieur de Santé, CH de Haguenau

SYNTHESE DES DECISIONS :

- **Organisation et fonctionnement du bureau**
 - Rythme quadrimestriel des réunions du bureau Grand Est, avec visioconférence
 - Réalisation d'un trombinoscope
 - Désignation d'un représentant régional par catégorie
- **Actions à mener**
 - Remonter aux VP de catégorie, avant fin août, les problématiques sur les carrières et les métiers
 - Sur la base d'un template, chaque élu d'ex région doit créer un fichier de professionnels
 - Création d'une lettre SMPS Grand Est mensuelle. Modèle à proposer au bureau.
 - Pas de réunions régulières sur site, mais principe d'un séminaire annuel à réfléchir.
 - Réunions sur les sites principaux de la région en 2018, dans la perspective des élections de fin 2018.
 - Demande au niveau national de clarifier les relations vs UNSA

1. Organisation du fonctionnement du bureau

Les membres du bureau ont été renouvelés après les élections de juin 2016. Les secrétaires des ex-régions ont pris l'initiative d'une première réunion dès juillet 2016 pour commencer rapidement les travaux.

Une seconde réunion du bureau est en cours de programmation en septembre 2016, via un doodle. Il est proposé que la réunion ait lieu à Nancy du fait des facilités d'accès en transport en commun → il est suggéré qu'E GAUTHIER l'organise (CHRU de Nancy avec utilisation de la visioconférence ?).

Le rythme d'une réunion du bureau régional Grand Est tous les 4 mois, soit 3 fois par an, est validé. La visioconférence sera favorisée. M Taine proposera à la prochaine réunion une solution technique pour la vidéoconférence.

Un trombinoscope des membres du bureau va être réalisé et diffusé. → il est demandé d'envoyer une photo d'identité à J GOEMINNE sur jgoeminne@ch-luneville.fr.

Le site national du SMPS offre une page par région. Les secrétaires des ex-régions vont demander leur code aux délégués nationaux pour mettre à jour les pages concernées.

Parmi les trois élus de chaque catégorie, il est désigné en consensus un représentant régional. Il est admis le principe d'une rotation annuelle, sauf problème particulier :

Fonction Grand Est	Septembre 2016-2017	Septembre 2017-18	Septembre 2018-19
Secrétaire	J GOEMINNE	F LUTZ	G DUFFOUR
Cadre Soignant	M KHUN MEDINA	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Cadre Technique	M TAINÉ	JM DURRHEIMER	<i>A définir</i>
DS	E WIZNIEWSKI	H. QUINART	<i>A définir</i>
D3S	F CECCHIN	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
DH	E GAUTHIER	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>

2. Actions à mener

2.1. Définition de la tactique à adopter sur l'avenir des métiers et les négociations statutaires

A l'issue du Conseil National du 15 septembre 2016, le SMPS devra être en capacité d'avoir une vision métier et des revendications statutaires à présenter aux pouvoirs publics.

A cet effet, pour faire suite aux consignes des élus nationaux, il est demandé de relayer aux vice-présidents nationaux de catégorie nos réflexions et demandes avant fin août.

Il ne faut pas se limiter aux seuls adhérents SMPS, afin de coller aux besoins des professionnels concernés et d'être le plus représentatif possible.

2.2. Listing des adhérents

J GOEMINNE va transmettre à chaque membre du bureau le listing des adhérents et sympathisants SMPS.

Sur la base d'un template communiqué par J GOEMINNE, il est demandé à chaque élu de catégorie sur le périmètre des ex-régions de créer et de remplir pour sa catégorie et son ex-région un fichier XLS avec trois onglets : adhérents, sympathisants et autres. L'objectif est d'avoir une liste de professionnels la plus exhaustive possible.

Les autres membres du bureau pourront aider les délégués de catégorie à remplir ce fichier grâce à leurs connaissances des professionnels sur les territoires.

Ce fichier XLS sera transféré à J GOEMINNE afin de disposer d'un unique fichier global.

L'objectif est de pouvoir communiquer de manière variable les informations (adhérents, sympathisants, autres).

Il est rappelé que le fichier adhérent doit être utilisé par des envois en copie cachés.

2.3. Lettre SMPS Grand Est

Il est validé d'envoyer une lettre SMPS Grand Est chaque mois. Elle reprendra l'actualité nationale en la croisant avec des exemples régionaux.

J GOEMINNE est chargé de proposer un modèle de lettre syndicale au bureau.

2.4 Réunions SMPS Grand Est

Il est convenu d'étudier le principe d'un séminaire annuel, plutôt que des réunions régulières dans les établissements qui attirent de moins en moins de monde.

Ce séminaire pourrait permettre de partager les expériences et les inquiétudes, de les traiter et de faire remonter au niveau national les réflexions.

Il est proposé d'en reparler à la réunion de bureau du mois de septembre.

Le premier séminaire pourrait avoir lieu aux mois de mars-avril 2017 (avant les élections).

2.5 Elections professionnelles

Les prochaines élections professionnelles ont lieu fin 2018.

Il faudra probablement organiser, en 2018, des réunions dans les principaux points de la région dans cette perspective.

2.6 Positionnement SMPS vs UNSA

Le rapprochement possible vers l'UNSA au niveau local.

Il va être demandé au SMPS national d'éclaircir la conduite à tenir quant à l'UNSA, notamment en vue de pouvoir anticiper au regard de cette question l'organisation des listes pour les prochaines élections.

Il est rappelé que le SMPS est le seul syndicat propre à la FPH.

3. GHT

Le discours national est ambivalent. Si le Délégué national de la FHF parle d'un chemin d'intégration, les CHRU de centralisation forte, le Ministère laisse le choix entre des GHT coopératifs ou intégratifs.

Conformément à la position nationale, les membres du bureau sont favorables à la défense d'une liberté d'organisation pour les GHT, à savoir des modèles coopératifs ou intégratifs selon les spécificités locales.

Les membres du bureau s'accordent sur les risques de démantèlement du service public si les GHT conduisent à une concentration des activités : les cliniques privées en tireront profit en jouant la carte de la proximité.

Il est regretté que les découpages des GHT ont été réalisés alors que c'est le projet médical qui aurait dû présider à ces décisions.

Concernant les métiers et perspectives de carrière, il est convenu que :

- Les cadres, D3S et DS vont avoir des fonctions plus intéressantes avec les GHT. Mais leur statut, déjà faiblement valorisé, le sera encore moins comparativement aux responsabilités.
- Pour les DH, une refonte du statut est nécessaire pour valoriser les exercices territoriaux d'autant plus que la diminution du nombre de chefferie va diminuer l'attractivité des fonctions.